

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 29 FÉVRIER 2024
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 23 février 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole **SCHATZKINE**, 1^o Adjointe
Madame Laurence **MORGUE**, 3^o Adjointe – Madame Catherine **BASCHIERI**, 7^o Adjointe –
Madame Pascale **ISNARD**, 9^o adjointe – Monsieur Bernard **MARTINEZ** – Madame
Sandrine **MARTINAT** – Madame Stéphanie **LOMBARDO** – Monsieur Jean-Louis
ARCAMONE – Monsieur Christian **BONDROIT** – Monsieur Prix **PIERRAT**, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric **DUSFOURD** – Madame Nathalie **RUIZ** – Monsieur
Salah **BRAHIM-BOUNAB** – Madame Marine **POMAREDE** – Madame Laureen **PIPARD** -
Monsieur Johann **LEGALLO** – Monsieur Daniel **GRARE** – Madame Sylvie **BRUNO**,
Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint, à Monsieur David **LE BRIS**, *Conseiller Municipal.*
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint, à Monsieur François de **CANSON**, *MAIRE*
Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe à Madame Nicole **SCHATZKINE**, 1^o Adjointe
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint à Madame Catherine **BASCHIERI**, 7^o Adjointe
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal* à Monsieur Éric **DUSFOURD**, *Conseiller
Municipal*
Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI, *Conseillère Municipale*, à Madame Marine
POMAREDE, *Conseillère Municipale*
Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal*, à Madame Valérie **AUBRY**, *Conseillère
Municipale*
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Monsieur Prix **PIERRAT**, *Conseiller Municipal
Délégué*
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Monsieur Bernard **MARTINEZ**, *Conseiller
Municipal Délégué*
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Stéphanie
LOMBARDO, *Conseillère Municipale Déléguée*
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal* à Monsieur Jean-Louis **ARCAMONE**, *Conseiller
Municipal Délégué*

Se sont retirés lors de l'examen de la délibération :

Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint
Monsieur David LE BRIS, *Conseiller Municipal (-1P).*
Madame Valérie AUBRY, *Conseillère Municipale (-1P).*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	19 + 9 P

Madame Marine POMAREDE, *Conseillère Municipale*, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (23 + 10 P)**, comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 29/2024

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024.

AR Prefecture

083-218300713-20240229-29-DE
Reçu le 29/02/2024

Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale, expose le rapport suivant :

VU la délibération de l'assemblée communale n°206/2023 en date du 18 décembre 2023 relative au versement d'acomptes sur subventions 2024 au bénéfice de trois associations, ainsi que la passation d'une convention avec l'association « Les Pitchouns »,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir avec les associations « Stade Olympique Lonais », « Espace Musical Lonais » et « Etoile Sportive Culturelle Artistique Lonnaise », une convention indiquant les engagements respectifs des parties au titre de l'année 2024,

CONSIDÉRANT que l'intérêt communal des associations figurant dans l'annexe ci-jointe est avéré et que dès lors, une aide financière de la ville peut leur être accordée,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 19+9 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE(1P) - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT (1P), Conseiller Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD (1P) - Madame Nathalie RUIZ Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE (1P) - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

DÉTERMINE le montant des subventions 2024 attribuées aux associations, selon le détail figurant dans le document ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations « Stade Olympique Lonais », « Espace Musical Lonais », et « Etoile Sportive Culturelle Artistique Lonnaise »,

PRÉCISE que les crédits correspondants seront imputés à l'article D.65748 du budget de l'exercice 2024 adopté ce jour.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

AR Prefecture

083-218300713-20240229-29-DE
Reçu le 29/02/2024

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024

Annexe à la délibération N°29/2024 du 29/02/2024

FONCTION	ASSOCIATIONS	MONTANTS 2024 ATTRIBUÉS
024	Action Londaise pour le Patrimoine	500,00 €
024	Amicale des chasseurs londais	11 000,00 €
024	Protection civile du Var	1 500,00 €
024	Nous autres à la Londe	300,00 €
024	Médaillés Militaires SNEMM	400,00 €
024	Restos du cœur	2 000,00 €
024	Souvenir Français	400,00 €
024	UMMAC Anciens Combattants	400,00 €
024	Combattants volontaires de Hyères	180,00 €
024	AMAC Anciens Marins	400,00 €
024	Amicale des anciens Commandos d'Afrique	400,00 €
024	Secours Catholique	450,00 €
024	L'atelier des copines	400,00 €
024	Association des Infirmiers libéraux Lonnais	500,00 €
024	Comité de jumelage Walluf	2 500,00 €
024	Comité de jumelage Galbiate	2 500,00 €
024	Amicale La Londe Italie	300,00 €
		24 130,00 €
213	Conseil Local FCPE (APEL)	350,00 €
213	PEEP	350,00 €
	Sous total :	700,00 €
311	La Londe en classic	2 000,00 €
311	Chorale Allégria	500,00 €
311	Chorale Gaieté de Chœurs	300,00 €
311	GOSPEL Var Association	500,00 €
311	Espace Musical Lonnais	40 000,00 €
311	Terra Anga	1 000,00 €
	Sous total :	44 300,00 €

AR Prefecture

083-218300713-20240229-29-DE
Reçu le 29/02/2024

312	Peinture sur soie et porcelaine	500,00 €
	Sous total :	500,00 €
30	FERPLET Association sportive	700,00 €
30	Var wagen club	2 000,00 €
30	Boule Ferrée Londaise	8 000,00 €
30	Amicale de la boule londaise	500,00 €
30	Etoile Sportive Culturelle Artistique Londaise ESCAL	23 000,00 €
30	Judo-club londais	4 000,00 €
30	Shotokan Karaté Club Londais	5 000,00 €
30	Le Sarranier	2 000,00 €
30	Rugby-club des plages	6 000,00 €
30	Stade Olympique Londais (SOL)	50 000,00 €
30	Sport adapté association varoise	500,00 €
30	Aqua et Sport la Londe	500,00 €
30	Londais Athletic Méditerranéen	800,00 €
30	Tennis-club Londais	8 000,00 €
30	Union cycliste et pédestre londaise	5 000,00 €
30	Association Sportive du Golf de Valcros	2 500,00 €
30	CAF du Coudon section d'escalade Londaise	500,00 €
30	Association Sportive du Collège	1 000,00 €
30	Azur Kravmaga La Londe	500,00 €
30	Volley club Hyères Pierrefeu la Londe	4 000,00 €
30	Ecole Varoise de Sonmudo	500,00 €
30	Handball Bormes, le Lavandou, la Londe	3 000,00 €
	Sous total :	128 000,00 €
64	Crèche halte garderie Les Pitchouns	110 000,00 €
	Total attribué :	307 630,00 €

AR Prefecture

083-218300713-20240229-29-DE
Reçu le 29/02/2024